

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS

GESTION DES OBLIGATIONS COMPTABLES, FISCALES ET SOCIALES

SESSION 2005

Durée : 4 heures

Coefficient : 4

Matériel autorisé :

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, (Cirulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42), à l'exclusion de tout autre élément matériel.

Documents autorisés :

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Documents à rendre avec la copie :

Annexe A	page 12/15
Annexe B	page 13/15
Annexe C	page 14/15
Annexe D	page 15/15

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il soit complet.

Le sujet comporte 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15.

CGGOCF

Brevet de Technicien Supérieur
Comptabilité et Gestion des Organisations
 Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales

Durée 4 heures

Coefficient : 4

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

Matériel autorisé

Une **calculatrice de poche** à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel et documentaire. (circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ;BOEN n° 42).

Documents remis au candidat

Le sujet comporte 15 pages numérotées de 1/15 à 15/15

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de quatre dossiers indépendants.

Page de garde.....	p 1
Présentation du sujet	p 2
DOSSIER 1 : CRÉATION D'ENTREPRISE (11 points).....	p 3
DOSSIER 2 : INVESTISSEMENT - FINANCEMENT(22 points).....	p 4
DOSSIER 3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT(14 points).....	p 5
DOSSIER 4 : RÉMUNÉRATION - IMPÔT SUR LE REVENU(33 points).....	p 6

Le sujet comporte les annexes suivantes :

Dossier 1 :

Annexe 1 : Conditions de constitution et de libération du capital de la SARL PARABOIS.....	p 7
Annexe A : Bordereau de saisie comptable (à rendre avec la copie).....	p 12

Dossier 2 :

Annexe 2 : Caractéristiques de l'investissement et de son financement.....	p 7
Annexe 3 : Tableau d'amortissement de l'emprunt.....	p 7
Annexe 4 : Facture du fournisseur suédois SCAVO.....	p 8
Annexe B : Bordereau de saisie comptable (à rendre avec la copie).....	p 13

Dossier 3 :

Annexe 5 : Dispositions légales et statutaires en vigueur.....	p 9
--	-----

Dossier 4 :

Annexe 6 : Livre de paie du mois de novembre 2004.....	p 9
Annexe 7 : Barème des quotités saisissables et sommes dues par M. GERMAIN.....	p 10
Annexe 8 : Informations relatives à l'ensemble des rémunérations de M et Mme BOISMITT – année 2004...	p 11
Annexe 9 : Informations relatives au calcul de l'impôt sur le revenu 2004.....	p 11
Annexe C : Bordereau de saisie comptable (à rendre avec la copie).....	p 14
Annexe D : Tableau de calcul de l'impôt sur le revenu (à rendre avec la copie).....	p 15

Récapitulatif des annexes à rendre avec la copie : Annexes A à D

(Les annexes à rendre sont fournies en un exemplaire. Il ne sera pas distribué d'exemplaires supplémentaires)

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro du compte,
les intitulés des comptes et un libellé.*

SUJET

Après avoir travaillé comme ingénieur maintenance pendant 15 années au sein du groupe HOLLANDE, leader de la production et de la commercialisation d'éléments de charpente en bois, Monsieur BOISMITT a voulu créer sa propre entreprise.

Cette nouvelle structure, l'entreprise PARABOIS, a pour objet le traitement des bois de charpente contre les parasites.

Bien que cette activité réponde aux besoins de ses clients, le groupe HOLLANDE n'a pas souhaité s'engager directement sur ce créneau mais a préféré prendre une participation majoritaire au sein de la nouvelle société PARABOIS.

Ainsi cette stratégie d'externalisation profitable à chacun de ses acteurs réduit les risques encourus par le fondateur.

Le groupe HOLLANDE s'engage à participer à hauteur de 60% du capital de l'entreprise PARABOIS nouvellement créée. Les clients du groupe HOLLANDE très intéressés par cette nouvelle activité vont permettre à l'entreprise PARABOIS d'atteindre rapidement son seuil de rentabilité et de dégager dès la première année d'activité un important bénéfice.

Dès la création, Monsieur BOISMITT engage quatre salariés issus comme lui du groupe HOLLANDE qui bénéficieront ainsi de l'ancienneté déjà acquise.

L'exercice comptable se clôture le 31 décembre de chaque année, toutes les opérations sont assujetties à la TVA au taux normal.

Vous êtes collaborateur du cabinet SOGEFI qui accompagne M. BOISMITT dans sa démarche de création de l'entreprise PARABOIS.

DOSSIER 1 : CRÉATION D'ENTREPRISE

Après s'être interrogé sur le statut juridique à donner à la nouvelle structure en création, M. BOISMITT a choisi d'adopter la forme de société à responsabilité limitée.

Début janvier 2004, la SARL PARABOIS au capital de 100 000 € (10 000 parts à 10 €) est créée.

Vous disposez de *l'annexe 1* relative aux conditions de constitution et de libération du capital de la SARL PARABOIS.

TRAVAIL À FAIRE

À l'aide des informations de *l'annexe 1*, enregistrer les écritures de constitution du 1^{er} janvier 2004 puis celles de l'appel complémentaire du 1^{er} septembre 2004.

Vous utiliserez **l'annexe A (à rendre avec la copie)**.

DOSSIER 2 : INVESTISSEMENT - FINANCEMENT

Dès l'implantation de la nouvelle structure, une machine de traitement des poutres est acquise. Elle permet à l'aide de micro-aiguilles d'introduire de façon préventive et curative des solvants pour traiter les bois de charpente contre les attaques des nuisibles (termites, champignons..).

En Europe, il n'existe qu'un seul fournisseur, la société SCAVO située en Suède à STOCKHOLM auprès de laquelle la SARL PARABOIS a passé commande.

Cet investissement ouvre droit à une subvention auprès du FEDER (Fonds européen de développement régional). Il nécessite un financement dont l'étude a été confiée au cabinet SOGEFI.

Vous disposez pour ce dossier des annexes suivantes :

Annexe 2 : Caractéristiques de l'investissement et de son financement,

Annexe 3 : Tableau d'amortissement de l'emprunt,

Annexe 4 : Facture du fournisseur suédois SCAVO.

TRAVAIL À FAIRE

1. Justifier, par le calcul, les montants de la première ligne du tableau d'amortissement de l'emprunt.
2. Justifier le montant de la base amortissable et présenter les deux premières lignes du tableau d'amortissement du matériel.
3. Calculer, pour chacune des deux premières années, le montant de la quote-part de la subvention à rapporter au compte de résultat.
4. Présenter, dans **l'annexe B (à rendre avec la copie)**, toutes les écritures comptables nécessaires concernant l'acquisition de la machine de traitement des poutres, le financement de cette machine, les régularisations d'inventaire, etc... du 1^{er} avril 2004 au 1^{er} avril 2005 inclus.

DOSSIER 3 : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de l'exercice 2004 s'est élevé à 95 000 euros. Cette performance exceptionnelle pour un premier exercice d'activité provient du report fidèle de l'ensemble de la clientèle du groupe Hollande sur l'activité spécialisée de la SARL PARABOIS.

Le résultat est réparti en avril 2005 selon les dispositions en vigueur.

Vous disposez des annexes suivantes :

Annexe 1 : Conditions de constitution et de libération du capital de la SARL PARABOIS,

Annexe 5 : Dispositions légales et statutaires en vigueur.

TRAVAIL À FAIRE

1. Calculer l'intérêt statutaire pour chacune des catégories de titres (parts sociales correspondant aux apports en nature et celles correspondant aux apports en numéraire).
2. Présenter sous forme de tableau, l'affectation du résultat de l'exercice 2004 soumise au vote de l'assemblée générale d'avril 2005.
3. Calculer pour chacun des associés le montant des dividendes dont il est bénéficiaire.

DOSSIER 4 : RÉMUNÉRATION – IMPÔT SUR LE REVENU

Le cabinet SOGEFI vous charge de préparer des travaux relatifs à la gestion du personnel dans l'entreprise PARABOIS.

Vous disposez des annexes suivantes :

Annexe 6 : Livre de paie du mois de novembre 2004,

Annexe 7 : Barème des quotités saisissables et sommes dues par M. GERMAIN,

Annexe 8 : Informations relatives à l'ensemble des rémunérations de M. et Mme BOISMITT, année 2004

Annexe 9 : Informations relatives au calcul de l'impôt sur le revenu 2004.

TRAVAIL À FAIRE

1. À l'aide de *l'annexe 6*, présenter dans *l'annexe C (à rendre avec la copie)* les écritures de paie du mois de novembre 2004.

Vous prenez connaissance d'un avis du Trésor Public adressé à la SARL PARABOIS relatif au non-paiement de son impôt sur le revenu par Monsieur GERMAIN, salarié de l'entreprise. La SARL doit procéder à une saisie-arrêt sur le salaire de M. GERMAIN à compter de décembre 2004.

TRAVAIL À FAIRE

2. Calculer le montant maximum de la quotité saisissable sur salaire dans le respect de la législation en vigueur (*annexe 7*), puis le nombre de prélèvements mensuels nécessaires au remboursement de cette dette.
3. Rédiger le courrier adressé par l'entreprise PARABOIS à M. Germain, en date du 15 novembre 2004, précisant l'étalement, le montant et le terme du remboursement de sa dette. Monsieur BOISMITT signera ce courrier.

Dans un souci de prévision du budget familial, et au regard de sa nouvelle situation professionnelle, Monsieur BOISMITT s'inquiète de l'évolution et du changement de nature de ses revenus. La création de la SARL PARABOIS a entraîné une diminution de son salaire mensuel mais lui procure des dividendes conséquents. Il vous demande donc d'évaluer le montant d'impôt sur le revenu dont il sera redevable.

TRAVAIL À FAIRE

4. À l'aide des *annexes 8 et 9*, calculer l'impôt sur les revenus de M. et Mme BOISMITT au titre des revenus de 2004 en complétant *l'annexe D (à rendre avec la copie)*.